

Comité interministériel de lutte contre l'exclusion
Lundi 21 janvier 2013 ;
Sous la présidence de M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre

Intervention de Mme Aurélie Filippetti,
ministre de la culture et de la communication

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres,

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur cette question très importante pour moi mais surtout pour l'ensemble des acteurs du monde culturel et de tous ceux qui conçoivent et animent les politiques culturelles.

J'ai toujours en tête les mots de la dalle du parvis des droits de l'Homme. Elle proclame que « *Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés* ». Avant d'être une question de moyens, la lutte contre la pauvreté est donc d'abord une question démocratique qui touche aux droits fondamentaux de la personne.

Aux cotés des droits sociaux et éducatifs, l'accès à la culture est également un droit fondamental et un moyen de réduire l'exclusion. Depuis sa création, le ministère de la culture et de la communication s'attache à permettre l'accès de toutes et de tous à toutes les cultures mais également à transformer le regard de la société sur les plus démunis, à créer des formes de solidarité culturelle et à faire une place à la culture de ceux dont on dit souvent qu'ils n'en ont pas.

Les propositions concrètes que le ministère de la Culture et de la Communication a inscrites dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale que notre gouvernement s'apprête à adopter, sont directement issues de ses travaux préparatoires. Les cinq grands principes qui structurent la nouvelle approche de nos politiques sociales (réalité, non stigmatisation, participation, juste droit, décroisement), vont contribuer à repositionner la culture comme un droit fondamental et comme un facteur de lutte contre toute forme d'exclusion. Ces mesures illustrent l'absolue nécessité de prendre en compte toutes les populations et en particulier les familles vulnérables et les Gens du voyage.

La Culture un droit fondamental

Il est nécessaire de réaffirmer que la politique culturelle doit être accessible à tous les citoyens, quelle que soit leur situation. Pour les personnes en situation d'exclusion, l'accès à la culture donne l'opportunité de participer à des activités collectives permettant de rompre avec l'isolement, mais aussi de favoriser le développement personnel, indispensable à la construction d'un projet d'insertion.

- A l'intérieur du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, je souhaite amplifier nos actions de lutte contre l'illettrisme, notamment en mobilisant sur cet objectif les services des publics et services éducatifs de l'ensemble des très nombreux équipements culturels qui maillent notre territoire.
- Dans le cadre du Plan national d'éducation artistique et culturelle, une attention particulière sera portée à la réduction des inégalités, pour que l'ensemble des jeunes

puisse bénéficier du puissant vecteur de liberté, d'expression créative et d'intégration sociale que représente l'accès à la culture.

- Je soutiendrai la mobilisation des établissements publics nationaux du ministère, regroupés au sein de la mission « *Vivre ensemble* », qui agissent pour que progressent la tolérance et le respect des différences au service du « vivre ensemble ».
- Enfin, le partenariat avec le réseau associatif de solidarité sera renforcé par le renouvellement, dès cette année, des conventions qui nous lient avec le Secours populaire français, ATD Quart Monde, La CIMADE, Emmaüs France, la FNARS, le Secours catholique, la JOC et la FNASAT-Gens du voyage. Nous étudierons également la possibilité d'étendre nos partenariats à de nouvelles associations afin de couvrir l'ensemble du spectre de la lutte contre la pauvreté. À cette occasion je rends hommage au travail conduit par les groupes de réflexion en amont de la conférence de lutte contre la pauvreté et leurs présidents dont la plupart travaillent dans le cadre de notre partenariat « culture solidaire ».

Une priorité : les familles en situation de vulnérabilité

L'accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité, et de leur famille, constitue un enjeu de première importance. L'accès de tous à la culture, la valorisation des cultures des familles en situation de pauvreté doivent contribuer à l'épanouissement des enfants et l'accompagnement de leurs familles.

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire devrait ouvrir un temps plus long aux activités périscolaires de nature culturelle. Mon ministère, en lien avec les ministères en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse, de la ville, de l'agriculture et de l'outremer, va très largement s'impliquer dans le développement d'actions culturelles portées par les institutions dans les lieux où vivent les familles défavorisées.

Des orientations et des actions territoriales seront prochainement tirés de la consultation « Education artistique et culturelle » qui vient d'être conduite par mon ministère, dans la perspective de la généralisation de l'accès des jeunes à l'art et à la culture.

Un choix de vie : les Gens du voyage

Dans la mouvance de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage (CNCGV), dans laquelle siège mon ministère, nous allons mettre en place un groupe de travail « Culture et Gens du voyage » qui rassemble les associations participant aux travaux de la commission. Je souhaite que ces travaux débouchent sur l'élaboration d'une charte dont le principal objectif sera de modifier le regard que la société porte sur ces minorités culturelles et leur permettre un meilleur accès à toutes les formes de culture. Pour ce faire, nous pourrions mobiliser des moyens du Plan national d'éducation artistique et culturelle.

Une accessibilité renforcée à la Culture pour les personnes handicapées

Nous avons conduit, depuis plusieurs années, une politique très volontariste pour que l'accès à la culture des personnes handicapées joue un rôle important dans l'amélioration de leur qualité de vie. La Commission Nationale Culture et Handicap constitue une instance de dialogue avec les associations les représentant. Une nouvelle commission se tiendra au premier semestre 2013 et sera consacrée notamment aux chantiers concernant l'accès aux salles de cinéma, à l'audiovisuel et au développement de l'édition adaptée.

Trois rencontres pour conforter l'action du ministère de la Culture auprès du monde associatif

J'ai prévu d'organiser cette année trois séances de travail au ministère pour conforter avec nos principaux partenaires associatifs la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion que nous venons de définir : la première avec les présidents et correspondants culture des huit associations nationales de solidarité avec lesquelles nous sommes en partenariat; la seconde avec les onze fédérations signataires de la charte « Culture-Education populaire » et, enfin, une troisième avec les représentants des fédérations de Gens du voyage du groupe « Culture et Gens du voyage ».

En tant que ministre de la culture et de la communication, mon premier objectif est de rétablir le lien entre les publics et l'extraordinaire diversité de la création contemporaine et la richesse de notre patrimoine. Un lien aujourd'hui fragile et fragilisé par la crise et la progression rapide des inégalités et de la pauvreté.

Chaque citoyen, quelle que soit sa situation et par delà les freins matériels, symboliques ou physiques d'accès à la culture, doit pouvoir disposer et s'approprier ce bien commun inestimable qu'est la culture ; parce que c'est un droit fondamental et parce que les droits de l'Homme sont indivisibles.

Notre responsabilité est de traduire ce principe dans des faits et des actions concrètes. C'est le sens de mon engagement et celui de mon ministère dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.